



Faire de nos engagements
responsables, une
culture d'entreprise



EDITO DE LA GOUVERNANCE

La qualité fait la différence.

Aujourd'hui plus que jamais et particulièrement par les services sociaux.

Afin que cette qualité puisse être démontrée, nos clients exigent de plus en plus souvent des références qui aillent bien plus loin que notre bonne foi. Nous sommes convaincus que notre certification selon le système normatif ISO 9001, permet, en complément du travail des services de l'UDAF de l'Hérault, cette reconnaissance.

Les missions qui nous sont confiées aujourd'hui sont de plus en plus complexes et nous demandent à tous de jouer un rôle non seulement axé sur la planification, l'exécution, la prévention et le contrôle, mais aussi et surtout basées sur l'amélioration constante dans toutes les sphères de notre travail.

Les évolutions des coeurs de métiers prévues par les lois du 5 mars 2007 entraînent des évolutions substantielles que nous devons appréhender pour les appliquer pleinement dans l'intérêt des familles.

Nous réaffirmons notre volonté de satisfaire nos clients dans le respect des exigences légales et réglementaires ainsi que dans le respect de l'éthique de l'UDAF. Afin d'optimiser cette affirmation, nous nous engageons personnellement à mettre à disposition toutes les ressources et moyens nécessaires pour permettre cette amélioration continue.

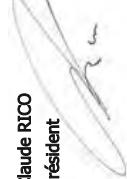
Consciente de l'importance du développement durable pour les familles et les générations futures, l'UDAF de l'Hérault, au travers de l'engagement de son Président et de son Directeur Général, s'inscrit et se projette dans ses actions par la prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et économiques (préservation des ressources, conditions de vie au travail, ...).

L'UDAF de l'Hérault est impliquée historiquement dans une démarche d'amélioration continue de la qualité des prestations délivrées, et plus spécifiquement depuis 1997. Les logiques ont évolué de "j'écris ce que je fais, je fais ce que j'écris" à un système de management de la qualité, pour une approche de la gestion des risques par une prise en compte de l'ensemble de la chaîne de valeur.

Aujourd'hui la vision d'une stratégie globale autour de la famille a entraîné une dynamique institutionnelle vers la Responsabilité Sociétale de notre Organisation. A cet effet, nous sommes évalués depuis 2014 Afaq 26000 sur notre performance RSO.

- Trophée RSO 2019
- Performance exemplaire évaluation 2020 (en fin d'année 2020, seules 37 entreprises tous secteurs confondus avaient atteint un tel niveau d'évaluation).

Nous réaffirmons notre conviction dans le système de management de la qualité et nous demandons à l'ensemble de nos salariés de persévérer dans cette démarche. Monsieur Philippe CARNAC est notre Responsable qualité et environnement. Il a toute autorité pour mener à bien sa mission.


Claude RICO
Président


Marc PIMPETERE
Directeur Général



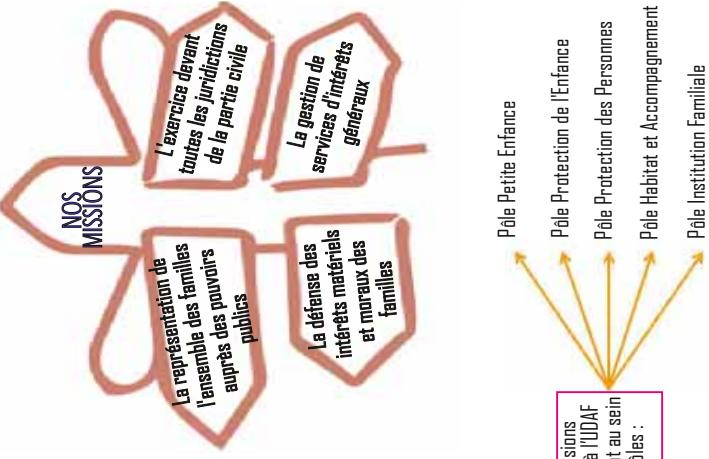
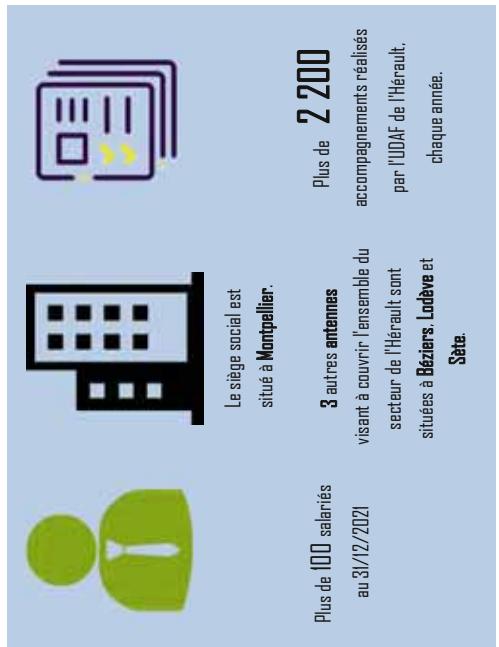
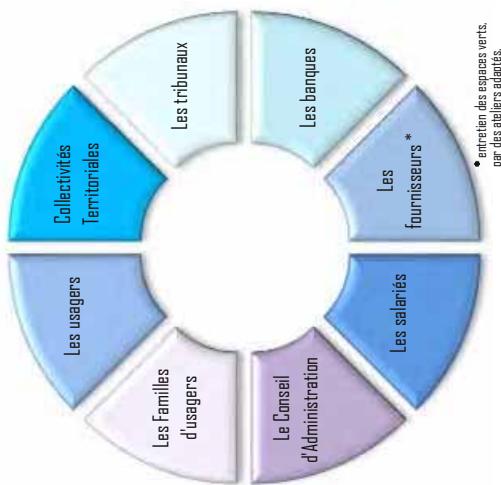
S O M A I R E

Edito de la Gouvernance	Page 3
L'UDAF de l'Hérault en Bref...	Pages 4 et 5
Nos Pôles et principales Activités	Pages 6 et 7
Certification ISO 9001 version 2015. Nos Engagements Qualité,	Page 8
Evaluation Norme AFNOR ISO 26000	Page 9
La démarche de responsabilité sociétale de l'UDAF 34 : les Ressources Humaines	Pages 10 et 11
La démarche de responsabilité sociétale de l'UDAF 34 : Les Droits de l'Homme	Pages 12 et 13
La démarche de la performance au sein de l'Economie Sociale et Solidaire	Pages 14 et 15
La démarche Environnementale de l'UDAF de l'Hérault	Pages 16 et 17
Indicateurs Environnement	Pages 18 et 19
On parle de l'UDAF 34...	Pages 20 à 29
Les objectifs stratégiques RSE retenus (2020-2024)	Page 30
Table des sigles	Page 31

L'UDAF de l'Hérault en Bref

LES PRINCIPALES PARTIES PRENANTES DE L'UDAF 34

Définition : une partie prenante est un acteur direct ou indirect, physique ou moral, participant à l'activité d'un groupe, généralement une entreprise. Celui ci a une influence sur la prise de décision du groupe.



05/2010 : transfert des locaux d'Agde vers Béziers, avec augmentation des salariés en place.

04/2010 : passage réussi à la certification ISO 9001 version 2008.

09/2010 : signature d'un CPM pour les services M.APM et M.AGBF avec l'autorité de tarification et de contrôle de l'Hérault.

14/2010 : autorisation d'exercer obtenu par le CROSMS pour les services M.APM et M.AGBF.

2011 : création du comité d'entreprise et mise en place du CHSET.

04/2011 : agrément de l'UDAF en matière d'ingénierie sociale.

08/2012 : installation dans les nouveaux locaux de l'antenne de Béziers.

2013 : convention d'intérimération lucrative avec les associations GAMMES et HABITAT JEUNE.

2013/2014 : rénovation antenne de Sète.

2014 : renouvellement CPM pour la période 2015 - 2019 / aménagement nouveau local service Habitat / UDAF pionnière dans l'évaluation AF-AU 26000 ou RSO.

2015 : 70ème anniversaire de l'UNAF à Montpellier, les 13 et 14 juin 2015 / fusion absorption de la Crèche COSTE BELLE / adaptation logement pour personnes à mobilité réduite et rénovation et accessibilité de la salle de réunion de l'UDAF 34.

Fin 2015 : 70 ème anniversaire de l'UDAF.

1945 : création légale de l'UNAF et des UDAF. Leurs statuts sont inscrits dans le Code de la famille et de l'Action Sociale.

04/1946 : agrément de l'UDAF en qualité de Tuteur aux Prestations Sociales.

1957 : extension du service tutelle avec signature d'une convention tutelle des majeurs protégés avec l'Etat.

1959 : construction des locaux au 160 rue des Frères Lumière à Montpellier, et emménagement.

02/2004 : certification ISO 9001 version 2000.

09/2008 : création du service d'Aide aux Tuteurs Familiaux.

01/2008 :
Mise en jeu de la loi du 8 mars 2007 portant réforme des incapacités qui concerne le Majorat au centre du dispositif.

Mise en jeu de la loi du 5 mars 2007, sur la protection de l'enfance qui fait rentrer la mesure ALBF dans le cadre civil et confère au juge aux Prestations Familiales un mandat judiciaire éducatif clairement reconnue, le surcroit, les services M.AGBF et Mandataires judiciaires intègre un nouveau mode de fonctionnement (financement non plus par "Monsieur" mais par "Dotation Globale").

2007 : passage à l'ISO 9001 version 2005 et renouvellement de l'ISO 26000.

2017/2018 : extension et rénovation des locaux de la Crèche COSTE BELLE / le pôle Habitat s'agrémente de nouvelles actions pour l'accompagnement budgétaire.

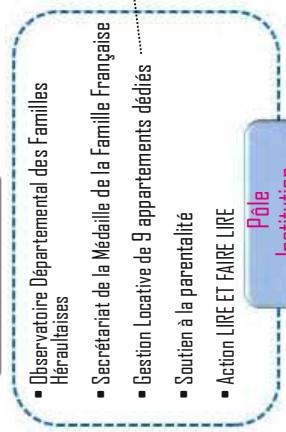
2018 : création de nouveaux bureaux au siège de l'UDAF de Montpellier / achat de locaux pour la création d'une nouvelle agence à Collioure.

12/2018 : signature du Plan Pluriannuel d'Investissement 2020-2024 (PI).

Début 2020 : signature du CRDM 2020/2024.

2021 :
▪ Crédit et inauguration de l'antenne de Lodève.
▪ Réponse à l'appel à projets Etat.

Nos Pôles et nos principales Activités



La Crèche multi accès Coste Belle, accueille 31 enfants

Pôle
Petite Enfance



Pôle
Habitat et Accompagnement

- Mesure d'Accompagnement Social Personalisé
- Accompagnement Social Lié au Logement
- Actions d'Aide Educative Budgétaire



Pôle
Protection de l'Enfance



- Mesure Judiciaire d'Aide à la Gestion du Budget Familial
- Tutelles aux biens des mineurs
- Administrateur Ad Hoc

Pôle
Protection des Personnes

Service Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs :

- Sauvegarde de Justice
- Curatele Simple
- Curatele Renforcée
- Tutele
- Mandat Ad Hoc
- Enquête Sociale



Quelques uns de nos partenaires



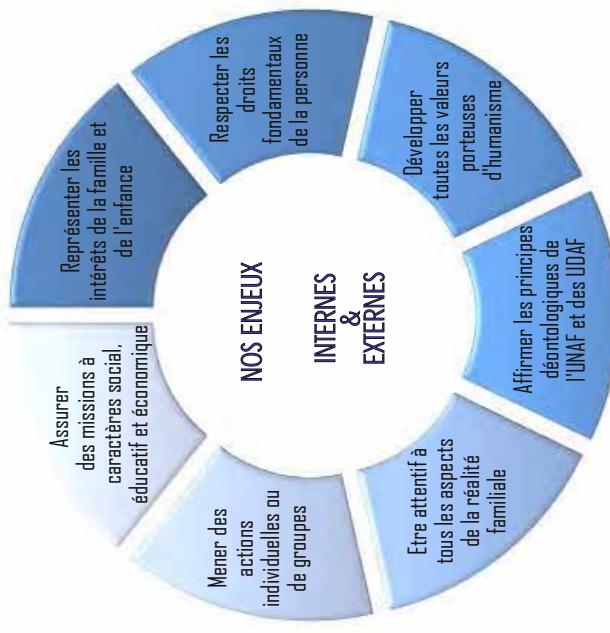
Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale BOUSSIENNADE



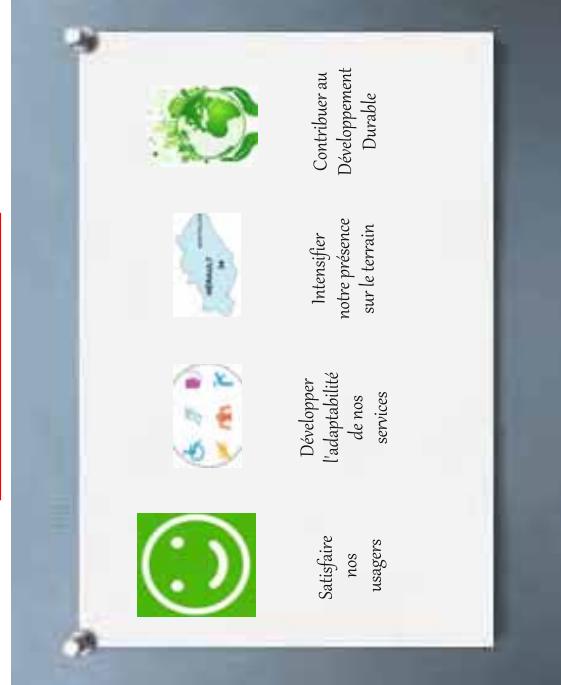
Photos de l'intérieur et de l'extérieur de la Crèche Coste Belle

CERTIFICATION ISO 9001 Version 2015

NOTRE POLITIQUE QUALITE



NOS ENGAGEMENTS QUALITE



EVALUATION NORME AFNOR ISO 26000



Flash Info Responsabilité Sociétale des Organisations (RSS)/RSE

UDAF de l'Hérault

Bulletin de Novembre 2020

Niveau EXEMPLAIRE du Label Engagé RSE obtenu par l'UDAF de l'Hérault

En qualité de parties prenantes, nous sommes heureux de vous informer qu'à l'occasion de sa 3ème évaluation, notre Union a obtenu le niveau EXEMPLAIRE.
Et nous tenons immédiatement à vous en remercier car il est le fruit de la participation de chacun et chacun.

Dans sa synthèse globale, le rapport fait apparaître :

« ... l'UDAF de l'Hérault atteint donc avec beaucoup de mérite le niveau exemplaire du label engagé RSE. Ce résultat vient récompenser un travail de plusieurs années qui a permis d'intégrer efficacement les principes et enjeux de la responsabilité sociétale, en particulier grâce à un système de management robuste et efficace. »

Un signe indiscutable de cette exemplarité est d'ailleurs le leadership dont l'UDAF de l'Hérault fait preuve sur le sujet. A ce titre, de nombreux articles lui ont été consacrés et les nombreuses sollicitations pour des témoignages sont généralement acceptées.

Certes le résultat est lié à la nature même des activités de l'organisation dont la raison d'être est par essence alignée avec un certain nombre d'objectifs de l'**AGENDA 2030**. Mais la crise sanitaire que nous traversons et la première période de confinement du printemps 2020 ont mis en lumière la résilience de l'UDAF de l'Hérault, et sa capacité à assurer la continuité de ses activités au service des personnes protégées et de leurs familles. »

Si à ce jour, seulement 37 entreprises tout secteur confondu en France ont obtenu une telle évaluation, cela nous donne surtout l'envie de toujours avancer, se mesurer pour être digne de ce nouveau label !

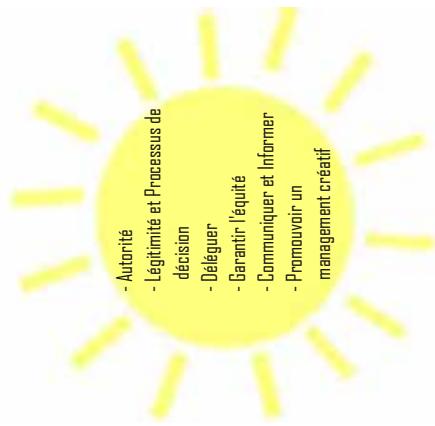
C'est pourquoi, à titre d'exemples, et depuis l'évaluation, nous avons milité auprès du Gouvernement en lien avec l'organisation professionnelle **NEFEM** pour une meilleure reconnaissance des métiers, dont celui de Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs ; nous avons mis en place une cellule d'écoute et de soutien pour les équipes en cette période si délicate pour tous ; et nous cherchons à finaliser une action solidaire et environnementale, en lien avec l'APF de Montpellier, de reboursement sur le Massif de la Gardiole afin de tenter de compenser une partie de notre empreinte carbone...»

AGENDA 2030 : L'AGENDA 2030 est un programme universel pour le développement durable. Il porte l'ambition de transformer notre monde en éradiquant la pauvreté et les inégalités en assurant sa transition écologique et solidaire à l'horizon 2030.

NEFEM : Nefem est une organisation professionnelle, un projet collectif, dont la réussite repose sur l'engagement et l'investissement de tous les acteurs concernés (adhérents, délégations régionales, représentants nationaux, équipes du siège...) C'est un projet politique fort au service de valeurs humaines et de finalités sociales : l'organisation porte ainsi l'ambition de promouvoir le modèle associatif comme une réponse efficiente à l'accompagnement des plus fragiles, au service d'une société ...

La démarche de responsabilité Sociétale de l'UDAF 34

LES RESSOURCES HUMAINES

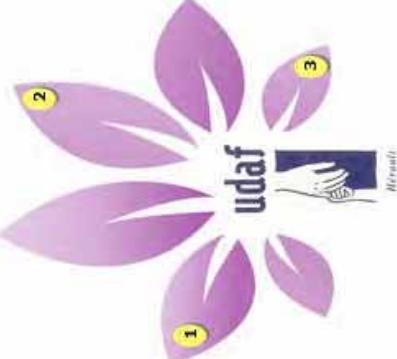


1	ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE
1	<p>Accord Égalité Hommes - Femmes.</p> <p>Accord Séniors.</p> <p>Équilibre vie perso - vie pro : Proximité lieu de travail - lieux de vie (40% salariés - 7 KM) / Pas de réunions avant 9 h 00 ni après 17 h 00.</p> <p>Accord Télétravail.</p> <p>Mise en place CSE (dont Représentants de Proximité non élus).</p> <p>Projet : Compte Epargne Temps.</p>
2	<p>Formalisation claire de l'organisation et des périmètres.</p> <p>Groupes de Travail: organisation, métiers, ...</p> <p>Système de régulation de la charge par le collectif.</p> <p>Analyse des pratiques : via les cadres et via une psychologie externe.</p> <p>ISO 9001 version 2015,</p> <p>Audits réguliers : IRS-IFCAS Ernst & Young, CAC, ...</p>
3	<p>RELATIONS ET CLIMAT</p> <p>Organisation entraînante : binômes, professionnels de soutien, tuteurs d'entreprise.</p> <p>Dialogue social régulier et productif.</p> <p>Démarche « Ensemble, soyons Collabor'Actifs »,</p> <p>Convivialité favorisée : jeux et temps dédiés</p> <p>3 réunions corporatives par an : Réunion de start-up (janvier) avec les administrateurs, Réunion de Juin, Réunion de Septembre (format participatif),</p> <p>Encouragement au co-volontariat (produit par le Groupe de Travail RSU + Places dédiées),</p> <p>Places dédiées pour les femmes enceintes,</p> <p>Cours wellness autogérées par les salariés : Running, Zumba, Ping-Pong, Pétanque, ...</p> <p>Places de crèches réservées pour les salariés,</p> <p>Biodiversité, éco-gestes, niches à oiseaux, recyclage matériel informatique</p>
4	<p>MANAGEMENT</p> <p>DUERP révisé et diffusé.</p> <p>Sensibilisation des managers.</p> <p>Présence d'un préventeur formé en interne.</p> <p>Présence-terrain forte des RP.</p> <p>Travail en symbiose avec le SIST AMETRA.</p> <p>Groupe de Travail Internat Qualité, RSD, ...</p> <p>Démarche de la gestion de la violence externe : processus, séances avec psychologue, téléphone d'urgence (MSA), formation « Gestion du Stress », ...</p> <p>Mise en place des RP</p> <p>Prévention du harcèlement sexuel au travail.</p>

La démarche de responsabilité Sociétale de l'UDAF 34

LES DROITS DE L'HOMME



1	VIOLENCES ET NON DISCRIMINATION	<p>Partenariat avec le CCAS de Montpellier pour délivrer un appartement pour les femmes victimes de violences conjugales.</p> <p>Places réservées dédiées pour les femmes enceintes.s</p> <p>Création d'un Comité Ethique.</p> <p>Formation « Rientraîance »,</p>	 Triathlon adapté et solidaire du Salagou
2	INSERTION	<p>Accueil des Migrants.</p> <p>Actions sur des habitants des quartiers défavorisés de Montpellier.</p> <p>Accueil de Services Civiques.</p>	 udaf Nîmes
3	HANDICAP	<p>Places réservées à la crèche pour des enfants porteurs de handicap.</p> <p>Places de stationnement PMR sur le domaine Public, par accord avec la Mairie de Montpellier.</p> <p>Participation à des événements liés aux Personnes Handicapées (ex : Triathlon adapté et solidaire du Salagou).</p> <p>Création d'un appartement dédié aux personnes à mobilité réduite.</p>	

La démarche de la performance au sein de l'Economie Sociale et Solidaire



- Promouvoir la bientraitance
 - Promouvoir la participation
 - Etre à l'écoute
 - Suiivi des indicateurs de performance économique

QUESTIONS RELATIVES AUX BÉNÉFICIAIRES

- Réalisation d'une Charte illustrée.
 - Structuration de l'écoute client, par l'enregistrement et le traitement des réclamations clients et par l'enregistrement des discriminations (UDAF-34, certifié ISQ 9001 version 2015).
 - Accès direct aux dossiers par l'informatique. Accès direct aux dossiers par les Magistrats.
 - Participation à des campagnes publiques de santé (« Le mois sans tabac », La Nutrition).
 - Sensibilisation des Associations Familiales.

INDICATORS MEASURE
SPECIMEN

- Consommation : d'électricité, d'eau de ramettes de papier.
 - Cout des déplacements et maillage territorial.
 - Indicateur des salariés vivant à proximité des lieux de travail.
 - Incidents et Discrimination.

卷之三



Extrait de la Charte illustrée

^{Art. 8:} Droit à la protection des données et du droit personnel

Conformément à l'article 4/2G du code civil, le logement de la personne et les meubles dont il est garni, qui s'agit d'une résidence principale ou secondaire, sont conservés à la disposition de celle-ci aussi longtemps qu'il est possible. Les objets à caractère personnel indispensables à la personne handicapée ou destinés aux soins de la personne malade sont gardés à sa disposition. Le cas échéant par l'établissement dans lequel elle est hébergée.

Artículo 8 de la Carta Ilustrada de la Persona Privada

COMMUNION

- te Internet.
évue de Presse Locale et Nationale,
ographie RSE et Performance Globale,
ash info et Parties Prendantes,
fichages Internes (exemple : Les Gestes

Action accès aux droits : Formation : Facile à Lire et à Comprendre



"תְּמִימָנָה"

Action : Lire et Faire lire



200

Action accès aux droits :



Campagne Publique de Santé : Le Mois Sans T

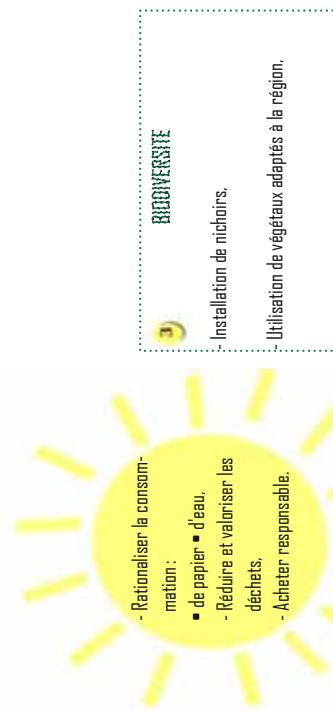
JOINTURE DES BRANCHES

- Application volontaire de l'ordonnance de 2015, relative à la transparence de la communication et à la prévention des risques de corruption (exemple : Antenne de

- Accueil de Stagiaires,
- Développement de l'action « Lire et Faire Lire »,
- Entretien des espaces vert par des entreprises adaptées.
- Création d'emplois (49 à + de 100 salariés, depuis 2010).

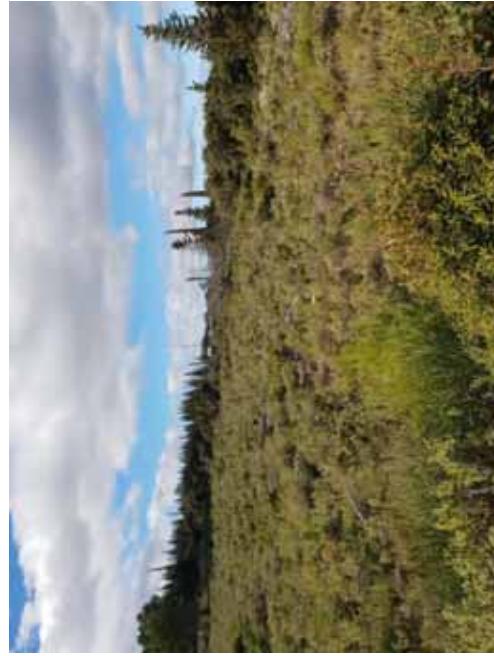
- Entretien des espaces vert par des entreprises adaptées.
 - Crédit d'emploi (49 à + de 100 salariés, depuis 2010)

La démarche Environnementale de l'UDAF de l'Hérault



EMPREINTE CARBONNE

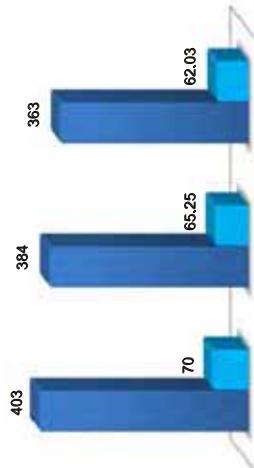
Mise en place d'un outil permettant de réguler notre empreinte carbone.
Ce logiciel permet de calculer chaque années la réduction de notre impact carbone, en se basant sur les données du GIEC.



INDICATEURS ENVIRONNEMENT

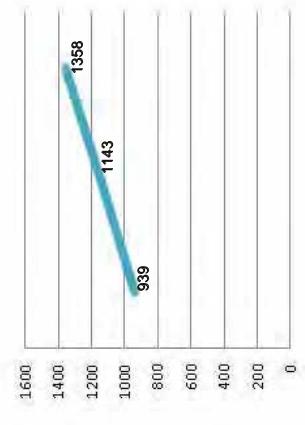


Consommation Eau en m³



Siège à Montpellier ■ Antenne de Béziers

Consommation Eau en m³



Consommation électrique pondérée



En 2019,
l'UDAFA 34 en partenariat
avec le CCAS de Montpellier
et le CHRS Buissonnade,
a dédié un **nouvel appartement**
pour l'accueil de femmes
victimes de violences conjugales.

La lecture de cet
indicateur est inversée.
Plus le résultat est bas,
plus l'indicateur est
satisfaisant.



* Pour information, le siège social à Montpellier
compte 26 salariés permanents dans le bâtiment
principal, 11 salariés de CDD et les enfants
accueillis, au nombre de 30 à 31.

20,5 Litres
par jour et par
personnes en moyenne
en 2020 au siège
social à
Montpellier *

21 Litres
par jour et par
personnes en moyenne
en 2020 sur l'antenne
de Béziers

L'Udaf ouvre une antenne en ville et s'ancre dans le Lodévois

SOCIAL

L'association a acquis et rénové le rez-de-chaussée d'une bâtie avenue de Fumel.

Alain Mendez
amendez@mediitre.com



Après Montpellier, Béziers et Site, l'Union départementale des associations familiales de l'Hérault (Udaf 34) poursuit son maillage territorial en ouvrant, ce lundi 15 février, une quatrième antenne à Lodève, avenue de Fumel, sur les 150 m² du rez-de-chaussée d'une bâtie qu'elle a acheté et rénové en 2020, lors d'un chantier mené en partenariat avec l'Estat et la direction dématérialisée de la cohésion sociale.

150 familles accueillies

« Il nous manquait un point d'accroche pour répondre aux besoins de nos bénéficiaires et améliorer le travail de nos salariés. C'était comme une évidence. Il fallait que ça soit là », résume le directeur général de l'Udaf 34, Marc Pimpeterre. Autre important rôle de l'association sociale et solidaire : l'association a débuté en 2018, avec la MSA la Communauté de communes du Lodèvois & Larzac et la CdC, un diagnostic territorial sur différents thématiques : petite enfance, transports, activités de jeunes... « Afin de mieux connaître les familles, indiquer les risques et les défendre, se faire écho des résultats qu'elles rencontrent. » Nos services accompagnent au quotidien les bénéficiaires de plus de 150 familles chez lesquelles ils se rendent, ou qui dépendent de notre établissement.

Leur mission : accompagner ces personnes dans leur logement, budgetiser le maintien des bénéficiaires dans leur logement, protection des personnes (services de financement judiciaire pour accompagner les personnes prioritaires), action familiale (soin, lien à la fonction parentale, action Lire et faire lire, observation départementale des familles...) et accompagnement social et médico-social. Les deux dernières années, l'Udaf 34 a été accompagné par les services à partir du siège de Montpellier, par les services de l'Estat et de la Sécurité sociale, et désormais Lodève devient leur nouveau lieu de vie.

L'UDAF 34 inaugure officiellement ses nouveaux locaux Lodévois



Un temps solennel le vendredi 29 octobre, après l'ouverture de l'antenne en février.

FAMILLES

Installée sur l'avenue de Fumel, l'antenne rayonnera sur tout le Cœur d'Hérault.

Alain Mendez
amendez@mediitre.com



Chloé Rico (à droite), Présale Di Comont et Marc Pimpeterre.

100 salariés et 2 200 bénéficiaires

ACCOMPAGNEMENT Crée le 7 octobre 1945, l'Udaf de l'Hérault regroupe 36 associations familiales et comprend plus de 100 salariés qui interviennent sur différents pôles : protection de l'enfance (à la petite enfance (gestion crèches), protection de l'enfance (à la suite de séances des juges des enfants et juges d'instruction), habitat et accompagnement/recherche par une aide éducative, habitat et accompagnement/recherche par une aide éducative, protection des personnes (services de financement judiciaire pour accompagner les personnes prioritaires), action familiale (soin, lien à la fonction parentale, action Lire et faire lire, observation départementale des familles...) et accompagnement social et médico-social. Plus de 2 200 bénéficiaires sont accompagnés annuellement par les services à partir du siège de Montpellier, des antennes de Béziers et de Sète... et désormais Lodève.

L'UDAF 34 inaugure officiellement ses nouveaux locaux Lodévois



Au rez-de-chaussée d'un bâtiment rénové.

Prioritaire de la Ville

Nous avons ici 49 % de familles moins normatives », soulignait Gaëlle Léveque. Comme les autres intervenants, la nature se facilite de cette arrivée sur un territoire socialement pauvre, avec un fort taux de précarité. Tous saluaient aussi le travail des salariés et bénévoles de l'Udaf 34 ayant de courir le risque de brûlure, au sein de l'antenne, pour assurer et aider les personnes les plus en difficulté ».

« Cela permet un meilleur accès aux droits des bénéficiaires. C'est 170 familles locales, 170 familles de proximité, de proximité pour accueillir et aider les personnes les plus en difficulté », se réjouissait le président Claude Rico, devant le sous-préfet Eric Stéphane, la mairesse et conseillère municipale Gaëlle Léveque, le président de la Communauté de communes Lodévois et Larzac Jean-Luc Requi et le sénateur Houssein Bourgi.

Un lieu de proximité pour accompagner les familles

« Cela permet un meilleur maillage territorial pour pourvoir notre mission d'intérêt général » poursuit la présidente. Cet ancrage lodévois est dans un contexte sanitaire plus

> Crée en 1945 d'une volonté du Conseil national de la résistance, l'Udaf de l'Hérault regroupe 34 associations familiales et compte plus de 100 salariés sur différents pôles. Plus de 2 200 bénéficiaires sont accompagnés annuellement par ses services dans l'Hérault.

« Lodève est classé en Quartier

Conseils d'expert

Quand lire apporte le bonheur !

L'Union Départementale des Associations Familiales de l'Hérault est fondée officiellement le 10 octobre 1945 à la suite de l'ordonnance du 5 mars 1945.

Elle est constituée d'un Conseil d'Administration de 26 administrateurs, présidé par Mme Claude Bégo, sous la Direction Générale de Mme Jeanne Marie RIBERETTE. Elle exerce 161 représentations (CAF, CCF, etc...), et notamment sur des questions d'ordre familial via des commissions d'études et l'obligatoire Départemental des familles. L'UDAF 34 regroupe 36 associations familiales, représentant 2 433 familles.

L'UDAF 34 a pour mission l'apport aux termes de l'article 211-3 du code de l'action Sociale et des Familles :

- l'accompagnement et l'assistance des familles aux prises des Pouvoirs Publics.
- la défense des intérêts maternels et maternels des familles.

• la gestion des services d'intérêt familial.

- l'entraide dans toutes les jurisdictions de la partie civile.

L'UDAF 34 gère des services dans l'ensemble des familles Héraultaises avec plus de 100 salariés (Préfecture des Personnes, Préfectorat de l'Enfance, Habiter et accompagnement, Institution Famille et enfance), à partir du siège de Montpellier et des antennes de Béziers, Sète et depuis février 2011 Lodève.



La journée des bénévoles de l'action lire et faire lire



Lire et faire lire est un programme national d'ouverture à la lecture et de volonté intergénérationnelle. Ces bénévoles de plus de 50 ans offrent une partie de leur temps libre aux enfants pour stimuler le goût de la lecture et de la littérature.

Ces séances de lectures sont organisées en petits groupes, une dizaine lors par semaine, devant toute l'assistance. Ainsi une démarche axée sur le plaisir de lire et la rencontre entre les générations. Cette action culturelle accompagne les enfants dans leur apprentissage de la lecture. Festin de la plaqette de présentation de l'Association Lire et Faire Lire.

Lire et Faire Lire a vu le jour en 2000, à la initiative de l'Institut National Jardin. Aujourd'hui 20 550 bénévoles lisent à l'école aux enfants dans 13 017 structures à travers toute la France.

Dans l'Hérault, la ligne de l'Emmoyement et l'UDAF proposent cette action depuis le début. L'UDAF 34 relance cette action depuis 5 ans, en partenariat aujourd'hui avec l'Institut de bénévoles sans sécurité.

Aujourd'hui, une éventail de bénévoles sont accueillis dans 11 structures, lisant en majorité dans de petites communes du département et ce, pour la grande joie des enfants, des bénévoles et des organisations de structures qui accueillent.

L'année 2020 enregistre les 20 ans de Lire et Faire Lire. La pandémie de Covid 19 n'a pas permis de faire l'événement et à l'heure des lectures dans les structures.

En 2021, les bénévoles ont l'alleluia de retrouver leurs enfants pour leur révéler à nouveau leurs lectures !

La vromimont novembre 2021.

Si vous souhaitez devenir bénévole UFD : udaf34@wanadoo.fr

Page et photo: Emportage réalisée par la région Méditerranée

Tel: 04 67 07 69 74



L'AVIS DU PROFESSIONNEL AVEC

Plaisir de lire, plaisir de partager



à faire l'UDAF et l'action lire, p

our faire grandir les rangs des bénévoles "Avec,

nos parents aiment plus lire dans nos actions et

lire profite plus d'adultes de leur entourage

à leur bon développement, à stimuler leur quali

pour la lecture, le littérature. C'est un formidable

outil ! Je regraille qu'il faut avoir plus de 50 ans

pour bien faire ! Le centre Capucine ", de

grande association, dans l'Eau de Préléon, elle

est devenue orphelin de l'UDAF34, et qui a permis

de l'agrandir et agrémenter les programmes. C'est

la grande association, l'Eau de Préléon, qui a permis

de l'agrandir, l'Eau de Préléon, l'Eau de Préléon,

C'est une belle réussite... je vais faire

à leur contact, de leur réaction, de leur réaction,

leur caractère, de leur réaction, leur attitude,

C'est vraiment passionnant ! le répondeur Gérard

Béziers-Béziers, Vice-Président de l'UDAF34

Reboisement du massif de la Gardiole

En octobre 2011, en lien avec l'ONE, l'UDAF34 participe, avec des entreprises du quartier Méditerranée, au rebolissement d'une partie du massif de la Gardiole. Cesta action consiste à planter des pins alors que une partie qui a été incendiée et mise à la protection de la biodiversité et à la compensation de l'environnement naturel de notre Union passe le bâton des générations futures.

Ouverture d'une antenne à Lodève

L'UDAF 34 a ouvert en février 2021 une antenne à Lodève, pour être au plus près des besoins des bénéficiaires et pour favoriser la conciliation des professionnels et famille des salariés. Des travaux d'aménagement ont été nécessaires pour transformer le bâtiment, situé au 40 rue de Fumal. De nombreux locaux ont été mis à disposition avec les ateliers, parkings, bureaux dans l'intérêt des bénéficiaires des services.

Responsabilité Sociétale d'Organisations

Depuis 2020, l'UDAF34 a été évaluée ISO 26000 niveau exemplaire, 37 entreprises françaises ont obtenu un tel niveau ! Extrait du rapport : « Ce résultat vient récompenser un travail de plusieurs années (...) en particulier grâce à un système de management robuste et efficace. Un signe indiscutable de cette exemplarité est d'ailleurs le leadership dont l'UDAF de l'Hérault fait preuve... »

La pandémie de Covid 19 n'a pas permis de faire l'événement et à l'heure des lectures dans les structures.

En 2021, les bénévoles ont l'alleluia de retrouver leurs enfants pour leur révéler à nouveau leurs lectures !

La vromimont novembre 2021.

Si vous souhaitez devenir bénévole UFD : udaf34@wanadoo.fr

Page et photo: Emportage réalisée par la région Méditerranée

udaf

Plaisir de lire, plaisir de partager



Reboisement du massif de la Gardiole

En octobre 2011, en lien avec l'ONE, l'UDAF34 participe, avec des entreprises du quartier Méditerranée, au rebolissement d'une partie du massif de la Gardiole. Cesta action consiste à planter des pins alors que une partie qui a été incendiée et mise à la protection de la biodiversité et à la compensation de l'environnement naturel de notre Union passe le bâton des générations futures.

Ouverture d'une antenne à Lodève

L'UDAF 34 a ouvert en février 2021 une antenne à Lodève, pour être au plus près des besoins des bénéficiaires et pour favoriser la conciliation des professionnels et famille des salariés. Des travaux d'aménagement ont été nécessaires pour transformer le bâtiment, situé au 40 rue de Fumal. De nombreux locaux ont été mis à disposition avec les ateliers, parkings, bureaux dans l'intérêt des bénéficiaires des services.

Responsabilité Sociétale d'Organisations

Depuis 2020, l'UDAF34 a été évaluée ISO 26000 niveau exemplaire, 37 entreprises françaises ont obtenu un tel niveau ! Extrait du rapport : « Ce résultat vient récompenser un travail de plusieurs années (...) en particulier grâce à un système de management robuste et efficace. Un signe indiscutable de cette exemplarité est d'ailleurs le leadership dont l'UDAF de l'Hérault fait preuve... »

La pandémie de Covid 19 n'a pas permis de faire l'événement et à l'heure des lectures dans les structures.

En 2021, les bénévoles ont l'alleluia de retrouver leurs enfants pour leur révéler à nouveau leurs lectures !

La vromimont novembre 2021.

Si vous souhaitez devenir bénévole UFD : udaf34@wanadoo.fr

Page et photo: Emportage réalisée par la région Méditerranée

Tel: 04 67 07 69 74

Des logements à l'essai, tremplins vers l'inclusion

Montpellier. L'Union des associations familiales de l'Hérault (Udaf 34) met sept appartements situés dans ses locaux à disposition de trois associations du champ du handicap et de l'insertion. L'objectif ? Répondre à certains besoins en logement tout en favorisant la mixité sociale, l'inclusion... et l'innovation.

A une-de-chauvée d'un bâtiment situé au cœur d'un quartier vert et résidentiel de Montpellier, Thomas Barou, travailleur en établissement et service d'aide par le travail (Esat), séjournait dans un T2 durant quelques semaines afin de tester la « vie » en autonome. À l'époque, la famille d'Almud Al Said, réfugié syrien, occupait un meuble depuis quelques mois, le temps de trouver un logement social. L'immeuble compte cinq autres appartements. Tous jouxtent les bureaux où se tiennent des travaillers sociaux et des mandataires judiciaires. Entre ces voisins, la bonne entente règne : bienvenue à l'Udaf depuis deux ans, les deux associations familiales de l'Hérault (Udaf 34) ! Celle-ci fait de la responsabilité sociale un de ses cheveux de bataille en misant sur l'inclusion et la mixité sociale. Concrètement, elle a remis les clés de ses sept appartements à trois autres organisations : Gammes, Habitat Jeunes Montpellier et la délégation de l'Hérault de l'Association des paraytaires de France (APF 34). Son but ? S'engager avec elles sur le terrain des accès au logement pour tous, en trouvant une destination utile à son bâti vacant.

La mutualisation des moyens entre structures permet de trouver des habitations adaptées à ces publics.

L'Udaf. Un projet qui finalement n'a pas vu le jour. Les logements sont alors loués à des familles à faibles revenus. Mais l'union souhaite développer encore leur volonté sociale. « Nous avons ainsi cherché à renforcer nos échanges avec des associations ayant autorisé constats partagés afin d'améliorer ensemble dans une réelle d'intervention territoriale », relate Marc Pimpeterre.

Le mutualisation des moyens entre les structures permet ainsi de trouver des habitations adaptées aux besoins de ces publics.

Un partenariat évolutif

Aujourd'hui, « le partenariat avec Habitat Jeunes sculpe des questions », explique Jean-Luc Negré, directeur général de Gammes. En janvier 2016, les Al Said s'installent dans l'appartement. Un changement radical pour ce foyer de cinq enfants « Après un an en centre d'accueil de demandeurs d'asile (Cada) nous nous sentons enfin chez nous », confie le père.

Dans l'attente d'un logement social, la famille bénéficie d'un studio. « Nous les revoions chaque mois et nous avons rendus à leur domicile tous les deux mois. Un travailleur social se tient aussi à leur disposition les mercredis à développement. Mme José Conte, gestionnaire de l'intermédiation locative chez Gammes. Aide aux démarches administratives des résidents à des problèmes de logement ; avec la seconde pour quatre appartements destinés à des personnes sans domicile fixe, sortant de centres d'hébergement et de réadaptation sociale (CHRS) ou bénéficiaires du dispositif du droit à l'logement opposable (Dalo).

Développer la vocation sociale

« À l'origine, nous destinions ces appartements aux personnes égarées accueillant leurs enfants le week-end », se souvient Marc Pimpeterre, le directeur général de



Thomas Barou, travailleur en Esat, a répondu quelques semaines dans 72 m² à disposition par l'Udaf afin de tester la vie en autonomie...
Photo : Anne van der Stegen



« Pour cibler notre accompagnement, nous avons développé des grilles d'évaluation de compétences à acquérir. »

Cap sur l'autonomie

L'Udaf a rapidement franchi un autre cap. Depuis 2015, elle met à disposition de l'APF un septième appartement, totalement accessible et rénové sur ses fonds propres. L'ambition ? Permettre aux personnes en situation de handicap physique suivies par le pôle Adultes de l'APF 34 de se faire progressivement à la vie autonome, présente Marie-José Conte. A défaut, le séjournant est toujours les bénéficiaires vers la sonne. Ensemble, nous définissons le type de logement nécessaire et départs un dossier. « Un basculement dans un mois, renouvelable en fonction de son profil et des aptitudes. Elle quitte donc temporairement son logement pour occuper le logement social pour occuper le logement, seul ou en couple. Il est envisagé dans un mois, renouvelable par le service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) du pôle. » Pour marquer cette naissance d'accompagnement, nous avons développé des grilles d'évaluation de compétences à acquérir dans différents domaines : transport, affranchissement, défranchises administratives, etc.

« Nous fonctionnons en interaction avec les acteurs du territoire »

Claude Rico, président de l'Udaf 34 : « D'accès au logement, tout le monde a un rôle à jouer. Nous devons nous adapter aux besoins des familles, nous discutons. Ensemble, nous discutons. Elles doivent concilier leurs attentes avec l'offre disponible et les réalités économiques. » Et pour cause : « Lorsqu'en vient une solution, le

certificat ISO 26000 FSO, ou peut notamment en voir des résultats. Du recensement en interaction avec les différents acteurs du territoire. En cohérence avec notre mission de défense de l'insertion et de soutien aux familles, nous souhaitons donc agir à notre niveau avec des spécificités. C'est l'ambition du partenariat avec Gammes, Habitat Jeunes et l'APF, dans une perspective d'innovation sociale pour l'accès et l'apprentissage de la vie autonome. »

Photos : Anne van der Stegen
[1] Le pôle Adultes de l'APF 34 comprend 34 SAVS, un service d'accompagnement maladie social pour adultes handicapés (SOMA), un accueil de jour, un Esat et une section aménageable.
CONTACT
+33 49 12 24 5



3 questions à Marc Pimpeterre,

directeur général de l'UDAF de l'Hérault (34) :
Le rôle du manager dans la QVT au sein d'une association gestionnaire

1/ Pourquoi avez-vous initié une démarche d'amélioration de la QVT ?

M.P. : Il convient tout d'abord de souligner qu'au cœur de la stratégie, de l'ambition de l'UDAF 34 préexiste une démarche RSO (référence sociétale des organisations). Notre association est la première en la matière et a été évaluée "niveau confirmé" par l'AfHOB depuis 2014.

La RSO se caractérise par la convergence de trois piliers : économique, social et environnemental. L'environnement du travail se doit donc de donner du sens et de mobiliser les équipes en les impliquant dans des projets, des groupes de travail. Le rôle du manager est d'autant plus important, de relais d'information, de courroie.

La démarche d'amélioration de la QVT est complètement intégrée aux processus existants tout en appartenant à tous.

Le rôle du manager a évolué en allant du "je donne des ordres, je contrôle, je surveille la production", soit une sorte de contremaître très axé sur la prise en charge technique (le cours du métier du mandataire judiciale à la prolifération des maîtres en est un parfait exemple), vers plus d'accompagnement dans la réalisation des missions confiées, vers le prendre soin et donc vers la QVT. C'est-à-dire vers plus de management.

Enfin, en 8 ans, notre structure a plus que doublé ses effectifs. Cela a entraîné une augmentation du nombre de cadres/managers, une réflexion sur le cadre des délégations avec une augmentation des zones à risque, que ce soit dans l'exercice de matières ou dans l'activité RH en elle-même. Il faut dire que le climat social est fragilisé par un environnement concurrentiel complexe et des marges de manœuvre limitées.

L'ensemble de ces éléments nous a entraînés vers un travail partagé et collectif avec l'ensemble des instances représentatives du personnel (IRP) ; la médecine du travail et des soutiens techniques extérieurs (réseau ARACT...).

2/ Comment s'est déroulée la démarche ?

M.P. : En nous appuyant sur les axes de travail développés dans le cadre de la RSO sur les conditions de travail, nous avons mis en place, en 2016, une action visant à régler une crise des valeurs managériales. Grâce à l'accordement d'un prestataire extérieur, avec des animations (brainstorming en petits groupes...), des idées fortes se sont dégagées. Celles-ci ont été validées par la direction pour être ensuite pleinement intégrées à notre système global visant à donner des outils des meilleurs des meilleurs. Les valeurs suivantes sont ressorties : humaine, laïcité, éthique, bienveillance, équité, respect, accompagnement de la parentalité. Dans le même temps nous avons pu outiller les managers par la mise en place de Seminaires, portant sur différentes thématiques comme la définition des risques psychosociaux (RPS), la QVT, les entretiens professionnels, la gestion des conflits, la gestion des priorités... Une grande partie de ces actions a été également proposée aux équipes afin d'avoir un langage commun.

3/ Quels sont les bénéfices que vous avez pu tirer de cette démarche ?

M.P. : Dans notre démarche, les travaux sur l'ogresse professionnelle n'ont pas posé de difficultés contrairement aux mesures liées à la gestion de l'équilibre des temps personnels et professionnels pour lesquelles le rôle des managers s'est amputé. Nous recherchons aujourd'hui que possible la proximité entre le lieu de travail et le lieu de vie, ainsi 40 % des salariés de l'UDAF 34 habitent à moins de 7 km de leur lieu de travail. Nous essayons toujours de prendre en compte les temps de déplacement lors des réunions, nous ne fixons pas de réunion avant 9h00 ni après 17h00 et nous avons un projet d'accord d'entreprise sur le télétravail. Dans le même temps, un travail baptisé « ensemble soyons collègue-acifis-2017 » et visant à améliorer les conditions de travail au sein des équipes a été initié sur une de nos antennes.

LA PLACE DES FAMILLES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA MJAGBF

Inscrits à l'article L. 312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles, les services mettant en jeu les MJAGBF (Mesure Judiciaire d'aide à la gestion du budget familial) relèvent depuis la loi du 5 mars 2007 du secteur social et médico-social et ont dû mettre en place les outils issus de la loi du 2 janvier 2002. Avec un objectif : le souhait de dépasser la seule contrainte légale par une production de sens pour les équipes. Et un point de mire : la participation des familles à la mesure de protection de l'enfance inscrite à l'article 375-9-1 du code civil. Cette visée est essentielle puisque la MJAGBF est une mesure judiciaire exercée « par les DPF Délégués aux prestations familiales - auprès des patients dans l'intérêt des enfants. Et requiert donc une recherche d'adhésion de ceux-ci aux différents objectifs. Utopie, gageure ? Comment réconcilier les termes d'aide (l'objet de la mesure) et de contrainte (mesure prononcée par le Juge des Enfants) ?

mutuelle avec un objectif insert. Cet outil peut aussi permettre de répondre à des angioses fortes :

« Quelapuis au-ell bologuer na vie ? Quel import sur mes enfant. Véifier que l'intervention ne dépendra pas aider le famille ouai, nauj pas gêner le famille » /

La mise en place d'une action collective « équilibre alimentaire et budgets restreints » réunissant des parents bénéficiaires d'une mesure MJAGBF, leurs enfants et les DPF a donc été développée à titre expérimental. Mené par une细心eté et visant à développer des connaissances et compétences relatives à la confection de menus équilibrés (tant au niveau calorique que budgétaire). L'atelier a permis que les familles échangent entre elles et retrouvent un peu de confiance au niveau éducatif. ■

Comment soutenir les parents dans leur fonction parentale ?

Lors des échanges, il est apparu en lien avec le projet institutionnel de l'UDAF 34 (représenter et soutenir les familles, inscrire des actions menées dans une recherche de développement durable et de responsabilité sociale) : le DIPEC (Document individuel de prise en charge).

Ce projet a été travaillé avec l'équipe des DPF et suivie d'un avis de familles bénéficiaires. Visant à redynamiser la démarche qualité en place depuis plusieurs années au sein de notre Union, à compléter les « boîtes à suggestions » installées dans les locaux. Il a été décidé de revoir les familles sur un quartier sensible de Montpellier dans les locaux du Conseil Général. Un premier axe d'échange visant à favoriser la participation à partir de l'information (présentation du projet de service, livret d'accueil...). Cette information a entraîné l'expression des familles lors de la présentation du DIPEC. Si l'impaye de loyer est très souvent l'élément décisif de la mesure, il permet aussi une réaction en lien avec le DPF donc un travail sur la confiance

Marc Pimpeterre
Directeur Général de l'UDAF



UDAF de l'Hérault
160 rue des Frères Lumière
CS 29200
34 060 MONTPELLIER Cedex 2
Tel. 04 67 13 23 45
Fax : 04 67 13 23 01
Email : udaf34@wanadoo.fr
www.udaf34.fr



Inscrits à l'article L. 312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles, les services mettant en jeu les MJAGBF (Mesure Judiciaire d'aide à la gestion du budget familial) relèvent depuis la loi du 5 mars 2007 du secteur social et médico-social et ont dû mettre en place les outils issus de la loi du 2 janvier 2002. Avec un objectif : le souhait de dépasser la seule contrainte légale par une production de sens pour les équipes. Et un point de mire : la participation des familles à la mesure de protection de l'enfance inscrite à l'article 375-9-1 du code civil. Cette visée est essentielle puisque la MJAGBF est une mesure judiciaire exercée « par les DPF Délégués aux prestations familiales - auprès des patients dans l'intérêt des enfants. Et requiert donc une recherche d'adhésion de ceux-ci aux différents objectifs. Utopie, gageure ? Comment réconcilier les termes d'aide (l'objet de la mesure) et de contrainte (mesure prononcée par le Juge des Enfants) ?

objectif : le souhait de dépasser la seule contrainte légale par une production de sens pour les équipes. Et un point de mire : la participation des familles à la mesure de protection de l'enfance inscrite à l'article 375-9-1 du code civil. Cette visée est essentielle puisque la MJAGBF est une mesure judiciaire exercée « par les DPF Délégués aux prestations familiales - auprès des patients dans l'intérêt des enfants. Et requiert donc une recherche d'adhésion de ceux-ci aux différents objectifs. Utopie, gageure ? Comment réconcilier les termes d'aide (l'objet de la mesure) et de contrainte (mesure prononcée par le Juge des Enfants) ?

objectif : le souhait de dépasser la seule contrainte légale par une production de sens pour les équipes. Et un point de mire : la participation des familles à la mesure de protection de l'enfance inscrite à l'article 375-9-1 du code civil. Cette visée est essentielle puisque la MJAGBF est une mesure judiciaire exercée « par les DPF Délégués aux prestations familiales - auprès des patients dans l'intérêt des enfants. Et requiert donc une recherche d'adhésion de ceux-ci aux différents objectifs. Utopie, gageure ? Comment réconcilier les termes d'aide (l'objet de la mesure) et de contrainte (mesure prononcée par le Juge des Enfants) ?

objectif : le souhait de dépasser la seule contrainte légale par une production de sens pour les équipes. Et un point de mire : la participation des familles à la mesure de protection de l'enfance inscrite à l'article 375-9-1 du code civil. Cette visée est essentielle puisque la MJAGBF est une mesure judiciaire exercée « par les DPF Délégués aux prestations familiales - auprès des patients dans l'intérêt des enfants. Et requiert donc une recherche d'adhésion de ceux-ci aux différents objectifs. Utopie, gageure ? Comment réconcilier les termes d'aide (l'objet de la mesure) et de contrainte (mesure prononcée par le Juge des Enfants) ?

objectif : le souhait de dépasser la seule contrainte légale par une production de sens pour les équipes. Et un point de mire : la participation des familles à la mesure de protection de l'enfance inscrite à l'article 375-9-1 du code civil. Cette visée est essentielle puisque la MJAGBF est une mesure judiciaire exercée « par les DPF Délégués aux prestations familiales - auprès des patients dans l'intérêt des enfants. Et requiert donc une recherche d'adhésion de ceux-ci aux différents objectifs. Utopie, gageure ? Comment réconcilier les termes d'aide (l'objet de la mesure) et de contrainte (mesure prononcée par le Juge des Enfants) ?

objectif : le souhait de dépasser la seule contrainte légale par une production de sens pour les équipes. Et un point de mire : la participation des familles à la mesure de protection de l'enfance inscrite à l'article 375-9-1 du code civil. Cette visée est essentielle puisque la MJAGBF est une mesure judiciaire exercée « par les DPF Délégués aux prestations familiales - auprès des patients dans l'intérêt des enfants. Et requiert donc une recherche d'adhésion de ceux-ci aux différents objectifs. Utopie, gageure ? Comment réconcilier les termes d'aide (l'objet de la mesure) et de contrainte (mesure prononcée par le Juge des Enfants) ?

objectif : le souhait de dépasser la seule contrainte légale par une production de sens pour les équipes. Et un point de mire : la participation des familles à la mesure de protection de l'enfance inscrite à l'article 375-9-1 du code civil. Cette visée est essentielle puisque la MJAGBF est une mesure judiciaire exercée « par les DPF Délégués aux prestations familiales - auprès des patients dans l'intérêt des enfants. Et requiert donc une recherche d'adhésion de ceux-ci aux différents objectifs. Utopie, gageure ? Comment réconcilier les termes d'aide (l'objet de la mesure) et de contrainte (mesure prononcée par le Juge des Enfants) ?

objectif : le souhait de dépasser la seule contrainte légale par une production de sens pour les équipes. Et un point de mire : la participation des familles à la mesure de protection de l'enfance inscrite à l'article 375-9-1 du code civil. Cette visée est essentielle puisque la MJAGBF est une mesure judiciaire exercée « par les DPF Délégués aux prestations familiales - auprès des patients dans l'intérêt des enfants. Et requiert donc une recherche d'adhésion de ceux-ci aux différents objectifs. Utopie, gageure ? Comment réconcilier les termes d'aide (l'objet de la mesure) et de contrainte (mesure prononcée par le Juge des Enfants) ?

objectif : le souhait de dépasser la seule contrainte légale par une production de sens pour les équipes. Et un point de mire : la participation des familles à la mesure de protection de l'enfance inscrite à l'article 375-9-1 du code civil. Cette visée est essentielle puisque la MJAGBF est une mesure judiciaire exercée « par les DPF Délégués aux prestations familiales - auprès des patients dans l'intérêt des enfants. Et requiert donc une recherche d'adhésion de ceux-ci aux différents objectifs. Utopie, gageure ? Comment réconcilier les termes d'aide (l'objet de la mesure) et de contrainte (mesure prononcée par le Juge des Enfants) ?

objectif : le souhait de dépasser la seule contrainte légale par une production de sens pour les équipes. Et un point de mire : la participation des familles à la mesure de protection de l'enfance inscrite à l'article 375-9-1 du code civil. Cette visée est essentielle puisque la MJAGBF est une mesure judiciaire exercée « par les DPF Délégués aux prestations familiales - auprès des patients dans l'intérêt des enfants. Et requiert donc une recherche d'adhésion de ceux-ci aux différents objectifs. Utopie, gageure ? Comment réconcilier les termes d'aide (l'objet de la mesure) et de contrainte (mesure prononcée par le Juge des Enfants) ?

objectif : le souhait de dépasser la seule contrainte légale par une production de sens pour les équipes. Et un point de mire : la participation des familles à la mesure de protection de l'enfance inscrite à l'article 375-9-1 du code civil. Cette visée est essentielle puisque la MJAGBF est une mesure judiciaire exercée « par les DPF Délégués aux prestations familiales - auprès des patients dans l'intérêt des enfants. Et requiert donc une recherche d'adhésion de ceux-ci aux différents objectifs. Utopie, gageure ? Comment réconcilier les termes d'aide (l'objet de la mesure) et de contrainte (mesure prononcée par le Juge des Enfants) ?

objectif : le souhait de dépasser la seule contrainte légale par une production de sens pour les équipes. Et un point de mire : la participation des familles à la mesure de protection de l'enfance inscrite à l'article 375-9-1 du code civil. Cette visée est essentielle puisque la MJAGBF est une mesure judiciaire exercée « par les DPF Délégués aux prestations familiales - auprès des patients dans l'intérêt des enfants. Et requiert donc une recherche d'adhésion de ceux-ci aux différents objectifs. Utopie, gageure ? Comment réconcilier les termes d'aide (l'objet de la mesure) et de contrainte (mesure prononcée par le Juge des Enfants) ?

objectif : le souhait de dépasser la seule contrainte légale par une production de sens pour les équipes. Et un point de mire : la participation des familles à la mesure de protection de l'enfance inscrite à l'article 375-9-1 du code civil. Cette visée est essentielle puisque la MJAGBF est une mesure judiciaire exercée « par les DPF Délégués aux prestations familiales - auprès des patients dans l'intérêt des enfants. Et requiert donc une recherche d'adhésion de ceux-ci aux différents objectifs. Utopie, gageure ? Comment réconcilier les termes d'aide (l'objet de la mesure) et de contrainte (mesure prononcée par le Juge des Enfants) ?

objectif : le souhait de dépasser la seule contrainte légale par une production de sens pour les équipes. Et un point de mire : la participation des familles à la mesure de protection de l'enfance inscrite à l'article 375-9-1 du code civil. Cette visée est essentielle puisque la MJAGBF est une mesure judiciaire exercée « par les DPF Délégués aux prestations familiales - auprès des patients dans l'intérêt des enfants. Et requiert donc une recherche d'adhésion de ceux-ci aux différents objectifs. Utopie, gageure ? Comment réconcilier les termes d'aide (l'objet de la mesure) et de contrainte (mesure prononcée par le Juge des Enfants) ?

objectif : le souhait de dépasser la seule contrainte légale par une production de sens pour les équipes. Et un point de mire : la participation des familles à la mesure de protection de l'enfance inscrite à l'article 375-9-1 du code civil. Cette visée est essentielle puisque la MJAGBF est une mesure judiciaire exercée « par les DPF Délégués aux prestations familiales - auprès des patients dans l'intérêt des enfants. Et requiert donc une recherche d'adhésion de ceux-ci aux différents objectifs. Utopie, gageure ? Comment réconcilier les termes d'aide (l'objet de la mesure) et de contrainte (mesure prononcée par le Juge des Enfants) ?

objectif : le souhait de dépasser la seule contrainte légale par une production de sens pour les équipes. Et un point de mire : la participation des familles à la mesure de protection de l'enfance inscrite à l'article 375-9-1 du code civil. Cette visée est essentielle puisque la MJAGBF est une mesure judiciaire exercée « par les DPF Délégués aux prestations familiales - auprès des patients dans l'intérêt des enfants. Et requiert donc une recherche d'adhésion de ceux-ci aux différents objectifs. Utopie, gageure ? Comment réconcilier les termes d'aide (l'objet de la mesure) et de contrainte (mesure prononcée par le Juge des Enfants) ?

objectif : le souhait de dépasser la seule contrainte légale par une production de sens pour les équipes. Et un point de mire : la participation des familles à la mesure de protection de l'enfance inscrite à l'article 375-9-1 du code civil. Cette visée est essentielle puisque la MJAGBF est une mesure judiciaire exercée « par les DPF Délégués aux prestations familiales - auprès des patients dans l'intérêt des enfants. Et requiert donc une recherche d'adhésion de ceux-ci aux différents objectifs. Utopie, gageure ? Comment réconcilier les termes d'aide (l'objet de la mesure) et de contrainte (mesure prononcée par le Juge des Enfants) ?

objectif : le souhait de dépasser la seule contrainte légale par une production de sens pour les équipes. Et un point de mire : la participation des familles à la mesure de protection de l'enfance inscrite à l'article 375-9-1 du code civil. Cette visée est essentielle puisque la MJAGBF est une mesure judiciaire exercée « par les DPF Délégués aux prestations familiales - auprès des patients dans l'intérêt des enfants. Et requiert donc une recherche d'adhésion de ceux-ci aux différents objectifs. Utopie, gageure ? Comment réconcilier les termes d'aide (l'objet de la mesure) et de contrainte (mesure prononcée par le Juge des Enfants) ?

objectif : le souhait de dépasser la seule contrainte légale par une production de sens pour les équipes. Et un point de mire : la participation des familles à la mesure de protection de l'enfance inscrite à l'article 375-9-1 du code civil. Cette visée est essentielle puisque la MJAGBF est une mesure judiciaire exercée « par les DPF Délégués aux prestations familiales - auprès des patients dans l'intérêt des enfants. Et requiert donc une recherche d'adhésion de ceux-ci aux différents objectifs. Utopie, gageure ? Comment réconcilier les termes d'aide (l'objet de la mesure) et de contrainte (mesure prononcée par le Juge des Enfants) ?

objectif : le souhait de dépasser la seule contrainte légale par une production de sens pour les équipes. Et un point de mire : la participation des familles à la mesure de protection de l'enfance inscrite à l'article 375-9-1 du code civil. Cette visée est essentielle puisque la MJAGBF est une mesure judiciaire exercée « par les DPF Délégués aux prestations familiales - auprès des patients dans l'intérêt des enfants. Et requiert donc une recherche d'adhésion de ceux-ci aux différents objectifs. Utopie, gageure ? Comment réconcilier les termes d'aide (l'objet de la mesure) et de contrainte (mesure prononcée par le Juge des Enfants) ?

objectif : le souhait de dépasser la seule contrainte légale par une production de sens pour les équipes. Et un point de mire : la participation des familles à la mesure de protection de l'enfance inscrite à l'article 375-9-1 du code civil. Cette visée est essentielle puisque la MJAGBF est une mesure judiciaire exercée « par les DPF Délégués aux prestations familiales - auprès des patients dans l'intérêt des enfants. Et requiert donc une recherche d'adhésion de ceux-ci aux différents objectifs. Utopie, gageure ? Comment réconcilier les termes d'aide (l'objet de la mesure) et de contrainte (mesure prononcée par le Juge des Enfants) ?

objectif : le souhait de dépasser la seule contrainte légale par une production de sens pour les équipes. Et un point de mire : la participation des familles à la mesure de protection de l'enfance inscrite à l'article 375-9-1 du code civil. Cette visée est essentielle puisque la MJAGBF est une mesure judiciaire exercée « par les DPF Délégués aux prestations familiales - auprès des patients dans l'intérêt des enfants. Et requiert donc une recherche d'adhésion de ceux-ci aux différents objectifs. Utopie, gageure ? Comment réconcilier les termes d'aide (l'objet de la mesure) et de contrainte (mesure prononcée par le Juge des Enfants) ?

objectif : le souhait de dépasser la seule contrainte légale par une production de sens pour les équipes. Et un point de mire : la participation des familles à la mesure de protection de l'enfance inscrite à l'article 375-9-1 du code civil. Cette visée est essentielle puisque la MJAGBF est une mesure judiciaire exercée « par les DPF Délégués aux prestations familiales - auprès des patients dans l'intérêt des enfants. Et requiert donc une recherche d'adhésion de ceux-ci aux différents objectifs. Utopie, gageure ? Comment réconcilier les termes d'aide (l'objet de la mesure) et de contrainte (mesure prononcée par le Juge des Enfants) ?

objectif : le souhait de dépasser la seule contrainte légale par une production de sens pour les équipes. Et un point de mire : la participation des familles à la mesure de protection de l'enfance inscrite à l'article 375-9-1 du code civil. Cette visée est essentielle puisque la MJAGBF est une mesure judiciaire exercée « par les DPF Délégués aux prestations familiales - auprès des patients dans l'intérêt des enfants. Et requiert donc une recherche d'adhésion de ceux-ci aux différents objectifs. Utopie, gageure ? Comment réconcilier les termes d'aide (l'objet de la mesure) et de contrainte (mesure prononcée par le Juge des Enfants) ?

objectif : le souhait de dépasser la seule contrainte légale par une production de sens pour les équipes. Et un point de mire : la participation des familles à la mesure de protection de l'enfance inscrite à l'article 375-9-1 du code civil. Cette visée est essentielle puisque la MJAGBF est une mesure judiciaire exercée « par les DPF Délégués aux prestations familiales - auprès des patients dans l'intérêt des enfants. Et requiert donc une recherche d'adhésion de ceux-ci aux différents objectifs. Utopie, gageure ? Comment réconcilier les termes d'aide (l'objet de la mesure) et de contrainte (mesure prononcée par le Juge des Enfants) ?

objectif : le souhait de dépasser la seule contrainte légale par une production de sens pour les équipes. Et un point de mire : la participation des familles à la mesure de protection de l'enfance inscrite à l'article 375-9-1 du code civil. Cette visée est essentielle puisque la MJAGBF est une mesure judiciaire exercée « par les DPF Délégués aux prestations familiales - auprès des patients dans l'intérêt des enfants. Et requiert donc une recherche d'adhésion de ceux-ci aux différents objectifs. Utopie, gageure ? Comment réconcilier les termes d'aide (l'objet de la mesure) et de contrainte (mesure prononcée par le Juge des Enfants) ?

objectif : le souhait de dépasser la seule contrainte légale par une production de sens pour les équipes. Et un point de mire : la participation des familles à la mesure de protection de l'enfance inscrite à l'article 375-9-1 du code civil. Cette visée est essentielle puisque la MJAGBF est une mesure judiciaire exercée « par les DPF Délégués aux prestations familiales - auprès des patients dans l'intérêt des enfants. Et requiert donc une recherche d'adhésion de ceux-ci aux différents objectifs. Utopie, gageure ? Comment réconcilier les termes d'aide (l'objet de la mesure) et de contrainte (mesure prononcée par le Juge des Enfants) ?

objectif : le souhait de dépasser la seule contrainte légale par une production de sens pour les équipes. Et un point de mire : la participation des familles à la mesure de protection de l'enfance inscrite à l'article 375-9-1 du code civil. Cette visée est essentielle puisque la MJAGBF est une mesure judiciaire exercée « par les DPF Délégués aux prestations familiales - auprès des patients dans l'intérêt des enfants. Et requiert donc une recherche d'adhésion de ceux-ci aux différents objectifs. Utopie, gageure ? Comment réconcilier les termes d'aide (l'objet de la mesure) et de contrainte (mesure prononcée par le Juge des Enfants) ?

objectif : le souhait de dépasser la seule contrainte légale par une production de sens pour les équipes. Et un point de mire : la participation des familles à la mesure de protection de l'enfance inscrite à l'article 375-9-1 du code civil. Cette visée est essentielle puisque la MJAGBF est une mesure judiciaire exercée « par les DPF Délégués aux prestations familiales - auprès des patients dans l'intérêt des enfants. Et requiert donc une recherche d'adhésion de ceux-ci aux différents objectifs. Utopie, gageure ? Comment réconcilier les termes d'aide (l'objet de la mesure) et de contrainte (mesure prononcée par le Juge des Enfants) ?

objectif : le souhait de dépasser la seule contrainte légale par une production de sens pour les équipes. Et un point de mire : la participation des familles à la mesure de protection de l'enfance inscrite à l'article 375-9-1 du code civil. Cette visée est essentielle puisque la MJAGBF est une mesure judiciaire exercée « par les DPF Délégués aux prestations familiales - auprès des patients dans l'intérêt des enfants. Et requiert donc une recherche d'adhésion de ceux-ci aux différents objectifs. Utopie, gageure ? Comment réconcilier les termes d'aide (l'objet de la mesure) et de contrainte (mesure prononcée par le Juge des Enfants) ?

objectif : le souhait de dépasser la seule contrainte légale par une production de sens pour les équipes. Et un point de mire : la participation des familles à la mesure de protection de l'enfance inscrite à l'article 375-9-1 du code civil. Cette visée est essentielle puisque la MJAGBF est une mesure judiciaire exercée « par les DPF Délégués aux prestations familiales - auprès des patients dans l'intérêt des enfants. Et requiert donc une recherche d'adhésion de ceux-ci aux différents objectifs. Utopie, gageure ? Comment réconcilier les termes d'aide (l'objet de la mesure) et de contrainte (mesure prononcée par le Juge des Enfants) ?

objectif : le souhait de dépasser la seule contrainte légale par une production de sens pour les équipes. Et un point de mire : la participation des familles à la mesure de protection de l'enfance inscrite à l'article 375-9-1 du code civil. Cette visée est essentielle puisque la MJAGBF est une mesure judiciaire exercée « par les DPF Délégués aux prestations familiales - auprès des patients dans l'intérêt des enfants. Et requiert donc une recherche d'adhésion de ceux-ci aux différents objectifs. Utopie, gageure ? Comment réconcilier les termes d'aide (l'objet de la mesure) et de contrainte (mesure prononcée par le Juge des Enfants) ?

objectif : le souhait de dépasser la seule contrainte légale par une production de sens pour les équipes. Et un point de mire : la participation des familles à la mesure de protection de l'enfance inscrite à l'article 375-9-1 du code civil. Cette visée est essentielle puisque la MJAGBF est une mesure judiciaire exercée « par les DPF Délégués aux prestations familiales - auprès des patients dans l'intérêt des enfants. Et requiert donc une recherche d'adhésion de ceux-ci aux différents objectifs. Utopie, gageure ? Comment réconcilier les termes d'aide (l'objet de la mesure) et de contrainte (mesure prononcée par le Juge des Enfants) ?

objectif : le souhait de dépasser la seule contrainte légale par une production de sens pour les équipes. Et un point de mire : la participation des familles à la mesure de protection de l'enfance inscrite à l'article 375-9-1 du code civil. Cette visée est essentielle puisque la MJAGBF est une mesure judiciaire exercée « par les DPF Délégués aux prestations familiales - auprès des patients dans l'intérêt des enfants. Et requiert donc une recherche d'adhésion de ceux-ci aux différents objectifs. Utopie, gageure ? Comment réconcilier les termes d'aide (l'objet de la mesure) et de contrainte (mesure prononcée par le Juge des Enfants) ?

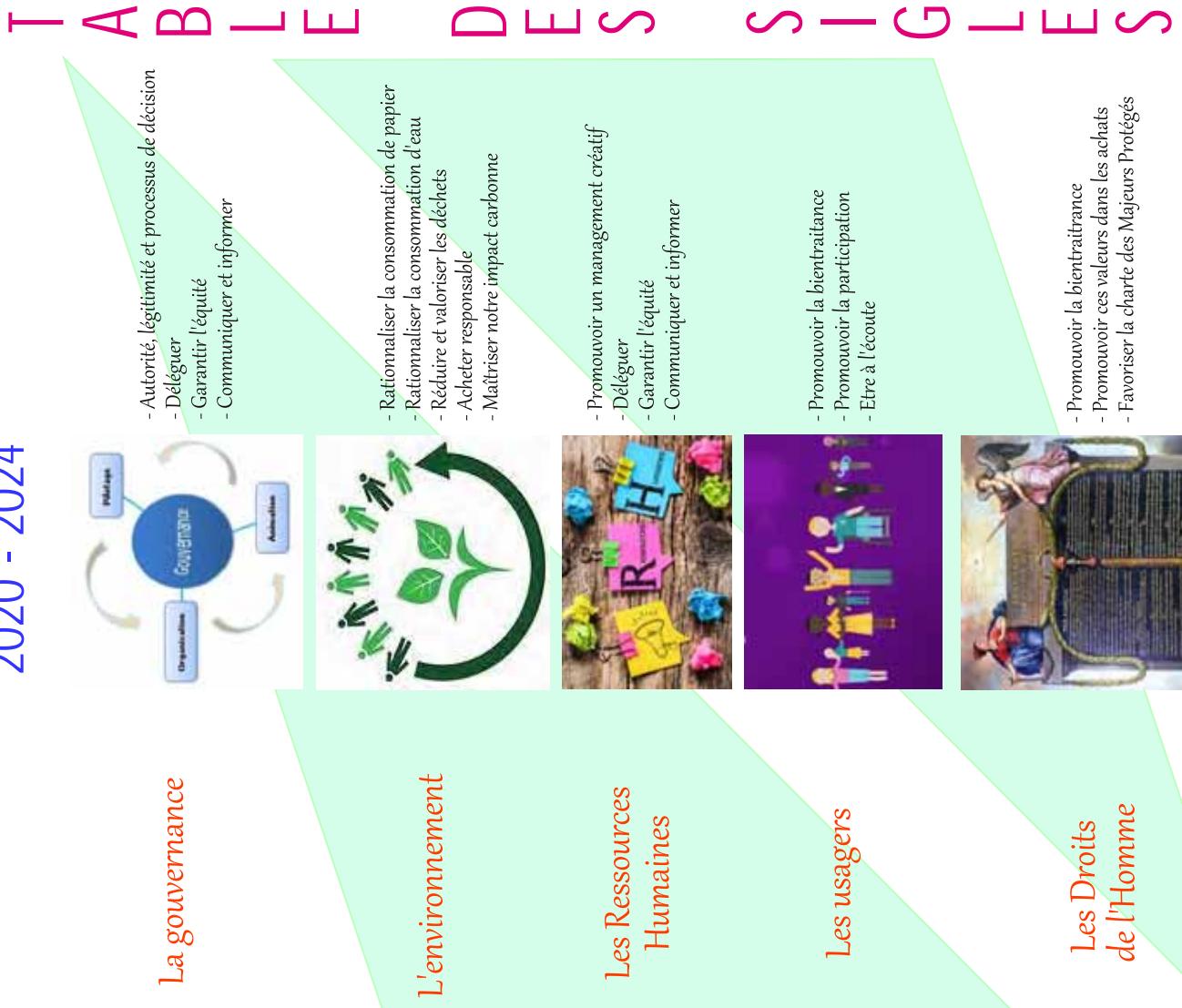
objectif : le souhait de dépasser la seule contrainte légale par une production de sens pour les équipes. Et un point de mire : la participation des familles à la mesure de protection de l'enfance inscrite à l'article 375-9-1 du code civil. Cette visée est essentielle puisque la MJAGBF est une mesure judiciaire exercée « par les DPF Délégués aux prestations familiales - auprès des patients dans l'intérêt des enfants. Et requiert donc une recherche d'adhésion de ceux-ci aux différents objectifs. Utopie, gageure ? Comment réconcilier les termes d'aide (l'objet de la mesure) et de contrainte (mesure prononcée par le Juge des Enfants) ?

objectif : le souhait de dépasser la seule contrainte légale par une production de sens pour les équipes. Et un point de mire : la participation des familles à la mesure de protection de l'enfance inscrite à l'article 375-9-1 du code civil. Cette visée est essentielle puisque la MJAGBF est une mesure judiciaire exercée « par les DPF Délégués aux prestations familiales - auprès des patients dans l'intérêt des enfants. Et requiert donc une recherche d'adhésion de ceux-ci aux différents objectifs. Utopie, gageure ? Comment réconcilier les termes d'aide (l'objet de la mesure) et de contrainte (mesure prononcée par le Juge des Enfants) ?

objectif : le souhait de dépasser la seule contrainte légale par une production de sens pour les équipes. Et un point de mire : la participation des familles à la mesure de protection de l'enfance inscrite à l'article 375-9-1 du code civil. Cette visée est essentielle puisque la MJAGBF est une mesure judiciaire exercée « par les DPF Délégués aux prestations familiales - auprès des patients dans l'intérêt des enfants. Et requiert donc une recherche d'adhésion de ceux-ci aux différents objectifs. Utopie, gageure ? Comment réconcilier les termes d'aide (l'objet de la mesure) et de contrainte (mesure prononcée par le Juge des

LES OBJECTIFS STRATEGIQUES RSE RETENUS

2020 - 2024



A.F.A.Q. : Association Française pour l'Assurance de la Qualité
A.F.N.D.R. : Association Française de Normalisation est l'organisation Française
A.N.A.P. : Agence Nationale d'Appui à la Performance des établissements de santé et médico-sociaux
A.P.F. : Association des Paralysés de France
A.R.A.C.T. : Associations Régionales pour l'amélioration des Conditions de Travail
C.A.G. : Commissaire Aux Comptes
C.A.D.A. : Centre d'accueil de Demandeurs d'Asile
C.A.F. : Caisse d'Allocations Familiales
C.C.A.S. : Centre Communal d'Action Sociale
C.E.S.F. : Conseiller en Economie Sociale et Familiale
C.H.R.S. : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
C.H.S.C.I. : Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail
C.P.D.M. : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
C.R.O.S.M.S. : Comité Régional de l'Organisation Sanitaire et Médico-Sociale
C.S.E. : Comité Social Economique
D.I.P.E.C. : Document individuel de Prise En Charge
D.P.F. : Délégué aux Prestations Familiales
D.U.E.R.P. : Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels
E.A.D. : Entretien Annuel d'Evaluation
E.I. : Entretien Individuel
E.P. : Entretien Professionnel
E.Y. : Ernst & Young (E.Y.): Cabinet d'audit Financier et de Conseil
E.S.A.I. : Etablissement et Service d'Aide par le Travail
F.S.I. : Fonds de Solidarité pour le Logement
G.E.D. : Gestion Electronique des Documents
G.I.E.C. : Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat
H.M. : Habitation à Loyer Modéré
I.R.P. : Instance Représentative du Personnel
I.S.O. : International Standards Organisation
M.J.A.G.B.F. : Mesure Juridique d'aide à la Gestion du Budget familial
M.J.P.M. : Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs
M.S.A. : Mutualité Sociale Agricole
P.M.R. : Personne à Mobilité Réduite
P.P.I. : Plan Particulier d'intervention
Q.W.T. : Qualité de Vie au Travail
R.P. : Représentant du Personnel
R.S.E / R.S.D. : Responsabilité Sociétale des Entreprises / Organisations
S.A.V.S. : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
S.I.A.O. : Service Intégré d'Accueil et d'Orientation
S.I.S.T. (AMERIA) : Service Interentreprises de Santé au travail
U.D.A.F. : Union Départementale des Associations Familiales
U.N.A.F. : Union Nationale des Associations Familiales
U.N.I.F.A.F. : Fonds d'assurance Formation de la branche Sanitaire, Sociale et Médico-Sociale à but non lucratif
V.A.E. : Validation des Acquis de l'Expérience
V.P.S. : Valeur de Points Services



udaf



Hérault

UDAF de l'Hérault
160, rue des Frères Lumière
CS 29000
34060 MONTPELLIER Cedex 2

www.udaf34.fr

